

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00715 Numéro SIREN : 442 632 741 Nom ou dénomination : AA RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 13534



BILAN - ACTIF DÉPÔT DU 24 AOÛT 2022 13534
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES
302559 - SAS FRANÇOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF

	Valeurs au 31/12/21		Valeurs au 31/12/20	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	450	124	326	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	129 653	124 471	5 182	9 388
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 850		9 850	9 850
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	139 953	124 595	15 358	19 239
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	317 257		317 257	308 885
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 142		1 142	528
Créances				
Clients	562 628		562 628	977 523
Clients douteux, litigieux	98 550		98 550	84 257
Clients Factures à établir	139 032		139 032	103 668
Personnel et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales	18 790		18 790	33 107
Débiteurs divers	60 000		60 000	64 578
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	767		767	767
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	460 797		460 797	354 909
Charges constatées d'avance (3)	15 011		15 011	28 402
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 673 974		1 673 974	1 956 624
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 813 927	124 595	1 689 332	1 975 862



BILAN - PASSIF

302559 - SAS FRANCOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF

	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	847 300	778 505
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	28 275	68 794
SITUATION NETTE	883 825	855 550
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	883 825	855 550
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		1 746
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		1 746
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	304 607	300 634
Emprunts et dettes financières diverses		
Groupe et associés	4 104	3 602
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 000	
Fournisseurs	23 803	9 846
Fournisseurs, factures non parvenues	69 673	19 616
Dettes fiscales et sociales	400 260	516 023
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		9 363
Autres dettes	59	259 482
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	805 508	1 118 567
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 689 332	1 975 862

ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

302559 - SAS FRANCOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 1 689 332,15 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 28 275,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS) en date du 20 décembre 2021 avec fin du mandat de Gérant de Monsieur François PAUMIER.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

302559 - SAS FRANCOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	8 à 12 ans
- Installations techniques	3 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	8 à 12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

302559 - SAS FRANCOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ATTESTATION

302559 - SAS FRANCOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS FRANCOIS PAUMIER

Pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 28/01/2016, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 689 332 €
Chiffre d'affaires	1 643 005 €
Résultat net comptable	28 275 €

Fait à RENNES,
Le 22/04/2022.
Jérémy LECUÉ,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

SAS FRANCOIS PAUMIER

20, Avenue Henri Fréville

35200 RENNES

Dossier Financier

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

CERTIFIÉ CONFORME



CONSEIL | EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT

INITIA
20 RUE JULES VALLÈS
35000 RENNES

E-mail : contact@groupe-initia.com



SOMMAIRE

302559 - SAS FRANCOIS PAUMIER

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Attestation	5
COMPTES ANNUELS	7
Bilan - Actif	8
Bilan - Passif	9
Compte de résultat synthétique	10
Compte de résultat synthétique	11
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	15
Règles et méthodes comptables	15
Etat des immobilisations	18
Etat des amortissements	19
Actif circulant - Créances	22
Comptes régularisation Actif	23
Composition du capital social	24
Etat des échéances des dettes	25
Cptes de régularisation Passif	26
DETAIL DES COMPTES	27
Bilan Actif détaillé	29
Bilan Passif détaillé	30
Compte de résultat détaillé	31
ETATS DE GESTION	35
Tableau de bord du Résultat	37
Soldes Intermédiaires de Gest.	39
SIG Détaillé	41
Capacité d'autofinancement	45
Tableau de financement	47
Analyse tresorerie	49

AA RENNES

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 €
Siège social : 20 Avenue Henri Fréville
35200 RENNES

442 632 741 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 20 JUIN 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos **le 31 décembre 2021**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2021** s'élevant à **28 275,06 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 275,06 €
Autres réserves antérieures	847 300 €
• A titre de dividendes	26 250 €
Soit 3,50 € par action	
Solde	 2 025,06 €

• En totalité au compte "**autres réserves**"
Ledit compte s'élève ainsi à 849 325,06 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 857 575,06 €.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2021** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **1 575 €**,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2021** non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à **24 675 €**.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le **24 juin 2022**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe CANIVET

